



Communauté de communes Lévézou-Pareloup
Compte-rendu de la séance du conseil communautaire
du 25 mars 2021 à 20h30
(Salle multimédia à Villefranche-de-Panat).

Présents :

ALRANCE : CLUZEL Bernard, VERDIE Bernard.

ARVIEU : LACAN Guy, BLANCHYS Marie-Paule, VERGELY René.

CANET-DE-SALARS : BERTRAND Francis, PEYSSI Maxime.

CURAN : GRIMAL Jean-Louis, ARGUEL Marcelle.

SAINT-LAURENT-DE-LEVEZOU : CONTASTIN Patrick.

SAINT-LEONS : ARNAL Jean-Michel, NOEL Alain.

SALLES-CURAN : COMBETTES Maurice, FERRIEU Valérie, CANITROT Alexis.

SEGUR : PLET Gilles, BERNAD Pierre-Louis, VALETTE Cédric.

VEZINS-DE-LEVEZOU : VIALA Arnaud, JALBERT Daniel.

VILLEFRANCHE-DE-PANAT : VIMINI Michel, SAYSSET Frédéric, ARGUEL Daniel, BOUSQUET Maryline.

Excusé(e)-s et pouvoirs : 4 (ALARY Ghislaine, AYRINHAC Daniel, LABIT Corinne et BRU Valérie)

Présents : 24 - Quorum : 9 (état urgence sanitaire)

Pouvoirs : 4 - Votants : 28 (sauf délibérations n°13 à 17)

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil communautaire désigne monsieur **BERNAD Pierre-Louis** pour remplir la fonction de **secrétaire de séance**.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 25 février 2021 est approuvé dans son contenu, à l'unanimité des membres présents.

Le DGS informe les élus présents des dispositions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 relatives à l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ont été prorogées jusqu'au 1^{er} juin 2021 par la loi n°2021-160 du 15 février 2021. Concernant le régime des assemblées, ces dispositions portent notamment sur la possibilité de détenir deux pouvoirs par élu et le quorum ramené à 1/3 des présents.

Compte administratif 2020 – Budget principal (délibération n°250302021-13).

Le Président, Alexis CANITROT, donne acte de la présentation du compte administratif, se retire et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif 2020 de l'EPCI se résume comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses :	4 220 579.23 €	3 117 916.21 €
Recettes :	4 925 767.79 €	1 986 133.45 €
Résultat 2020 :	705 188.56 €	-1 131 782.76 €
Solde reporté 2019 :	1 408 809.29 €	118 335.28 €
Résultat avec excédent reporté :	2 113 997.85 €	-1 013 447.48 €



RAR Investissement

Dépenses : 1 215 288.82 €

Recettes : 378 677.02 €

Résultat RAR : -836 611.80 €

Résultat Investissement avec RAR : -1 850 059.28 €

Monsieur Patrick CONTASTIN, 1^{er} vice-président, fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et approuve le compte de gestion ; Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif 2020 – Budget SPANC (délibération n°250302021-14).

Le Président, Alexis CANITROT, donne acte de la présentation du compte administratif, se retire et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif 2020 du SPANC se résume comme suit :

	Fonctionnement
Dépenses	15 015.00 €
Recettes	13 604.00 €
Résultat 2020	-1 411.00 €
Solde reporté 2019	1 411.02 €
Résultat	0.02 €

Monsieur Patrick CONTASTIN, 1^{er} vice-président, fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et approuve le compte de gestion ; Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif 2020 – Budget ZAE La Glène (délibération n°250302021-15).

Le Président, Alexis CANITROT, donne acte de la présentation du compte administratif, se retire et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif 2020 de la Zone d'Activités Economiques de La Glène-Lévézou (commune de Saint-Léons) se résume comme suit :



	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 199.46 €	11 199.46 €
Recettes	139 540.91 €	0.00 €
Résultat 2020	128 341.45 €	-11 199.46 €
Solde reporté 2019	-381 125.54 €	0.00 €
Résultat	-252 784.09 €	-11 199.46 €

Monsieur Patrick CONTASTIN, 1^{er} vice-président, fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et approuve le compte de gestion ; Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif 2020 – Budget ZAE Albert Gaubert (délibération n°250302021-16).

Le Président, Alexis CANITROT, donne acte de la présentation du compte administratif, se retire et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif 2020 de la Zone d'Activités Economiques Albert Gaubert (commune de Villefranche-de-Panat) se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	374 355.82 €	374 355.59 €
Recettes	374 355.82 €	123 127.02 €
Résultat 2020	0.00 €	-251 228.57 €
Solde reporté 2019	0.00 €	-123 127.02 €
Résultat	0.00 €	-374 355.59 €

Monsieur Patrick CONTASTIN, 1^{er} vice-président, fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et approuve le compte de gestion ; Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.



Compte administratif 2020 – Budget ZAE Salles-Curan (délibération n°250302021-17).

Le Président, Alexis CANITROT, donne acte de la présentation du compte administratif, se retire et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif 2020 de la Zone d'Activités Economiques La Pale - La Caille (commune de Salles-Curan) se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 887.50 €	5 887.00 €
Recettes	5 887.50 €	0.00 €
Résultat 2020	0.00 €	-5 887.00 €

Monsieur Patrick CONTASTIN, 1^{er} vice-président, fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et approuve le compte de gestion ; Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2020 (délibération n°250302021-18).

Le Président indique qu'après examen du compte administratif, il est nécessaire de statuer sur l'affectation de résultat de fonctionnement pour l'exercice 2020. Il est constaté que ce compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 113 997.85 €. Il est proposé au Conseil d'affecter ce résultat comme suit :

1 850 059.28 € au compte 10 68,
263 938.57 € au compte 002 en recette de fonctionnement,
1 013 447 .48 € au compte 001 en dépenses d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil approuve ladite affectation du résultat.

Budget primitif 2021 – Budget principal (délibération n°250302021-19).

Il sera donné lecture par le Président des dépenses et recettes prévues en 2021. Ce BP 2021 s'établit comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 4 147 150.20 €
Recettes : 4 147 150.20 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 4 934 267.81 €
Recettes : 4 934 267.81 €

Ce projet de budget est soumis au vote du Conseil par chapitre.

A l'unanimité, le Conseil adopte ce projet de budget 2021.



Budget primitif 2021 – Budget SPANC (délibération n°250302021-20).

Il sera donné lecture par le Président des dépenses et recettes prévues en 2021. Ce BP 2021 s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 15 015 €
Recettes : 15 015 €

Ce projet de budget annexe du SPANC est soumis au vote du Conseil.

A l'unanimité, le Conseil adopte ce projet de budget annexe 2021 du SPANC.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement auprès des collectivités locales, monsieur Grégory ORTIZ, Comptable public à la Trésorerie de Pont-de-Salars, est invité et présent à cette séance de l'assemblée délibérante. Il dispense quelques explications sur le fonctionnement des budgets annexes des Zones d'Activités Economiques et sur les mécanismes spécifiques de comptabilisation des opérations.

Budget primitif 2021 – Budget ZAE La Glène (délibération n°250302021-21).

Il sera donné lecture par le Président des dépenses et recettes prévues en 2021. Ce BP 2021 s'établit comme suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	152 184.92 €	393 771.55 €
Dépenses	152 184.92 €	393 771.55 €

Ce projet de budget annexe de la ZAE La Glène-Lévézou est soumis au vote du Conseil.

A l'unanimité, le Conseil adopte ce projet de budget annexe 2021 de la ZAE La Glène-Lévézou.

Budget primitif 2021 – Budget ZAE Albert Gaubert (délibération n°250302021-22).

Il sera donné lecture par le Président des dépenses et recettes prévues en 2021 Ce BP 2021 s'établit comme suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	1 004 211.18 €	1 033 857.59 €
Dépenses	1 004 211.18 €	1 033 857.59 €

Ce projet de budget annexe de la ZAE Albert Gaubert est soumis au vote du Conseil.

A l'unanimité, le Conseil adopte ce projet de budget annexe 2021 de la ZAE Albert Gaubert.



Budget primitif 2021 – Budget ZAE Salles-Curan (délibération n°250302021-23).

Il sera donné lecture par le Président des dépenses et recettes prévues en 2021. Ce BP 2021 s'établit comme suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	21 974.00 €	16 087.00 €
Dépenses	21 974.00 €	16 087.00 €

Ce projet de budget annexe de la ZAE de Salles-Curan est soumis au vote du Conseil.

A l'unanimité, le Conseil adopte ce projet de budget annexe 2021 de la ZAE de Salles-Curan.

Taux 2021 (délibération n°250302021-24).

Compte-tenu du contexte, le Président propose de ne pas modifier les taux des taxes sur lesquelles l'EPCI peut statuer pour 2021. Pour rappel, ils se répartissent comme suit :

- Contribution Foncière des Entreprises : 27,29 %
- Taxe d'habitation : 7,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,87 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères unique de 10,5 %

A l'unanimité, le Conseil approuve les taux sans modification et tels que ci-dessus, et diligente le Président pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Dotation de solidarité communautaire 2021 (délibération n°250302021-25).

Le Président informe que, suite à l'avis de la commission intercommunale « budget-finances » du 28/01/2021 et du 4/03/2021 et à l'avis du Bureau communautaire du 5/03/2021, et dans le contexte budgétaire contraint, le montant de la DSC a été actée à zéro euros pour l'exercice 2021.

A l'unanimité, le Conseil décide que le montant de dotation de solidarité communautaire pour l'année 2021 est égal à 0 €.

Désignation d'un représentant suppléant au SM PETR (délibération n°250302021-26).

Le Président rappelle à l'assemblée que par un courrier en date du 4/02/2021, la Communauté de communes a été informée de la démission de Monsieur Jean-Marie ALMES de son poste de conseiller municipal et de 2^{ème} adjoint à la commune d'Arviu. En date du 10/02/2021, un courrier de la Préfecture de l'Aveyron a pris acte de ladite démission, entraînant de fait la démission de monsieur ALMES en tant que délégué communautaire mais également en tant que représentant suppléant de l'EPCI au PETR du Lévézou.



A l'unanimité, le Conseil désigne madame Gislaine ALARY comme nouvelle suppléante pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte et charge le Président de notifier cette délibération à madame la Préfète de l'Aveyron.

Durées d'amortissement des immobilisations (délibération n°250302021-27).

Le Président informe que, comme elle l'a fait précédemment par les délibérations en date du 15/02/2001, 29/11/2007, 19/12/2014 et 04/04/2016, la Communauté de communes doit fixer les durées d'amortissement des immobilisations. Il est aujourd'hui nécessaire de définir la durée d'amortissement des dépenses imputées à l'article 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre des documents d'urbanisme » pour le PLUi.

A l'unanimité, le Conseil fixe à 10 ans la durée d'amortissement des immobilisations inscrites au compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre des documents d'urbanisme » et rappelle les durées d'amortissement définies précédemment pour les autres immobilisations, à savoir :

- **Logiciels : 2 ans,**
- **Voitures, camions, véhicules : 5 ans,**
- **Mobilier : 10 ans,**
- **Matériel de bureau : 5 ans,**
- **Matériel informatique : 5 ans,**
- **Autres matériels : 6 ans,**
- **Équipement garage atelier : 10 ans,**
- **Équipement sportif : 10 ans,**
- **Autres agencements et aménagements de terrains : 15 ans,**
- **Autres agencements et aménagements de bâtiments : 15 ans,**
- **Fonds de concours : 5 ans,**
- **Subventions d'équipement versées aux personnes de droit public : 15 ans (amortissements annuellement neutralisés conformément à la délibération du 04/04/2016),**
- **Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé : 5 ans (amortissements annuellement neutralisés conformément à la délibération du 04/04/2016).**

Suppression de postes (délibération n°250302021-28).

Le Président indique que, compte tenu des évolutions internes, il apparaît nécessaire de supprimer d'une part, un emploi d'agent de collecte des ordures ménagères au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en raison du départ à la retraite de l'agent occupant précédemment le poste et d'autre part, un emploi de chargé de développement territorial au grade de rédacteur en raison du départ pour mutation de l'agent occupant précédemment le poste.

Ainsi, à l'unanimité, le Conseil décide de supprimer, à compter du 01/04/2021, un emploi permanent d'agent de collecte des ordures ménagères au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, de supprimer, à compter du 01/04/2021, un emploi permanent de chargée de développement territorial au grade de rédacteur à temps complet, et de modifier le tableau des effectifs.

Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique (délibération n°250302021-29).

Au vu des évolutions internes, il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'agent de collecte des déchets ménagers à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, ceci afin d'assurer la continuité de service durant l'indisponibilité temporaire d'un agent au service de collecte des ordures ménagères.

Ainsi, à l'unanimité, le Conseil décide de la création d'un emploi non permanent d'agent non titulaire à temps complet dans le grade d'adjoint technique pour face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} mai 2021 au 30 mai 2022 inclus. Cet agent assurera les fonctions d'agent de collecte des déchets ménagers à temps complet. La rémunération sera calculée par référence à l'indice majoré 330 du grade de recrutement et les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Modification du tableau des effectifs (délibération n°250302021-30).

Considérant les délibérations précédentes, le Président indique qu'il convient de modifier le tableau des emplois de la collectivité comme ci-après :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS	EMPLOIS NON-PERMANENTS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	EMPLOIS POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1		35h	1
Attaché	A	2		35h	2
Rédacteur	B	1		35h	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1		35h	0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur Territorial	A	1		35h	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1		35h	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	4		35h	3
Adjoint technique	C	4	1	35h	3
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	2		35h	2
Adjoint d'animation	C	1		25h	1
FILIERE SOCIALE					
Assistant socio-éducatif	A	1	1	35h	1



TOTAL		19		15
-------	--	----	--	----

A l'unanimité, le Conseil adopte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2021.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Canet (délibération n°250302021-31).

Le Président informe qu'en date du 8 février 2021, la mairie de Canet-de-Salars, conformément aux délibérations de la commune en date du 5 février 2021, a sollicité l'attribution de deux fonds de concours pour les travaux modernisation de l'aire de camping-car et pour le remplacement du système de chauffage de l'église. Il est rappelé que le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement. La notion d'équipement ne fait l'objet d'aucune définition juridique précise. Le caractère matériel des éléments qu'elle vise tend à l'assimiler à la notion comptable d'immobilisation corporelle (définie dans l'instruction M14 au compte 21) qui désigne à la fois les équipements de superstructure (équipements sportifs, culturels, etc.) et les équipements d'infrastructure (voirie, réseaux divers, etc.).

Les plans de financement de ces opérations s'établissent comme suit :

Opération : Travaux de modernisation de l'aire de camping-car :

Montant prévisionnel HT de l'opération :	21 500 euros
Fonds de concours sollicité :	10 750 euros
Financement commune :	10 750 euros

Opération : Remplacement du système de chauffage de l'église :

Montant prévisionnel HT de l'opération :	22 500 euros
Fonds de concours sollicité :	11 250 euros
Financement commune :	11 250 euros

Les parts de fonds de concours sollicitées n'excèdent pas les parts de financement assurées par le bénéficiaire pour chaque opération.

A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer à la commune de Canet-de-Salars d'une part, un fonds de concours pour un montant de 10 750 € pour les travaux de modernisation de l'aire de camping-car et, d'autre part un fonds de concours pour un montant de 11 250 euros pour le remplacement du système de chauffage de l'église, selon les modalités suivantes :

- ✓ **Un acompte de 50 % du montant total dès réception d'une attestation de commencement des travaux de la part de la commune si la commune en fait la demande ;**
- ✓ **Le solde ou le versement en une seule fois à réception d'un état récapitulatif attestant de la réalisation de la totalité des travaux.**

...et autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Curan (délibération n°250302021-32).

Le Président informe qu'en date du 20 février 2021, la commune de Curan, conformément à sa délibération en date du 12 février 2021, a sollicité un fonds de concours pour les travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade Philomène de Curan.



Les plans de financement de l'opération s'établissent comme suit :

Montant prévisionnel HT de l'opération :	182 000 euros
Conseil Départemental	25 000 euros
Conseil Régional	26 900 euros
DETR	66 800 euros
Recettes privées	20 000 euros
Fonds de concours sollicité :	26 900 euros
Financement commune :	16 400 euros

A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer à la commune de Curan un fonds de concours pour un montant de 26 900 € pour les travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade Philomène de Curan selon les modalités suivantes :

- ✓ **Un acompte de 50 % du montant total dès réception d'une attestation de commencement des travaux de la part de la commune si la commune en fait la demande ;**
- ✓ **Le solde ou le versement en une seule fois à réception d'un état récapitulatif attestant de la réalisation de la totalité des travaux.**

...et autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Réalisation d'un parcours pêche sur le lac de la Gourde : Actualisation du plan de financement (délibération n°250302021-33).

Le Président rappelle que par la délibération n°19092019-62, la commune de Canet-de-Salars a donné mandat à la Communauté de communes Lévézou-Pareloup pour mener à bien l'aménagement d'un parcours de pêche sur lac de la Gourde et qu'il convient aujourd'hui d'actualiser le plan de financement tel qu'il avait été prévu lors d'une précédente délibération. Ce nouveau plan de financement se présente comme suit (montant en HT) :

Dépenses

Etudes dont assistance à maîtrise d'ouvrage	7 300 €
Travaux	54 300 €

Recettes

Région	6 160 €
Département	12 320 €
FEDER	24 640 €
Autofinancement	18 480 €

A l'unanimité, le Conseil approuve le plan de financement élaboré tel que ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Nota Bene : si ce compte-rendu n'est pas réfuté dans les 48 heures après sa diffusion, celui-ci est considéré comme accepté.